

Séance du 12 septembre 2011

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 12 septembre, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Fleure Catafard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2011-09-102 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

Levée du drapeau

L'assemblée se déplace à l'extérieur pour l'inauguration du mât et du drapeau du Québec. Suite à la levée du drapeau, le maire et le député de Berthier, M. André Villeneuve, prennent la parole. L'assemblée réintègre la salle du Conseil.

2011-09-103 Adoption de l'ordre du jour

Sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Éric Duhamel, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2011-09-104 Approbation des procès-verbaux

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 22 août dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

Période de questions

Demande de la municipalité d'Aston-Jonction

Suite à la demande de la municipalité d'Aston-Jonction concernant le coût des services du Réseau Biblio, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

Loi sur la mise en valeur des ressources minérales

CONSIDÉRANT que, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, « *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* », lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en commission parlementaire sur l'agriculture, les pêcheries, l'énergie et les ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que, dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux, pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'il propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013*, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec;

CONSIDÉRANT que, lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu :

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, « *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* »;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, député de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

2011-09-106

Demande de M. Sébastien Côté

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Sébastien Côté concernant l'implantation d'un lieu d'accueil et d'hébergement sur les lots 593, 594 et 595;

CONSIDÉRANT que ces lots sont situés en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT les ententes intervenues entre la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, la MRC et la municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la réglementation d'urbanisme pour accepter cette demande;

CONSIDÉRANT que la création de zones ponctuelles n'est pas souhaitable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil avise M. Sébastien Côté qu'il regrette de ne pouvoir accéder à sa demande. Par ailleurs, une telle activité étant souhaitable dans la municipalité, le Conseil encourage M. Côté à continuer ses recherches dans les zones où une telle activité est permise.

2011-09-107

Demande de Place aux Jeunes

Sur proposition de Mme Fleure Catafard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu qu'un montant de 50 \$ soit octroyé à Place aux Jeunes D'Autray.

2011-09-108

Demande de la Fondation des Samares

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le Conseil n'accède pas à cette demande puisqu'il a déjà contribué en début d'année.

2011-09-109

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport sur les permis émis en août ainsi que le rapport sur le suivi budgétaire.

2011-09-110

Remerciements à Isabel Lamoureux

Considérant l'excellent travail accompli par Mme Isabel Lamoureux à titre de responsable de la bibliothèque pendant plus de onze ans, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé et résolu que le Conseil exprime sa plus vive gratitude à Mme Lamoureux. Il est aussi résolu qu'un certificat-cadeau de 200 \$ lui soit remis pour l'achat de livres à titre personnel.

2011-09-111

Colloque du Réseau des élues de Lanaudière

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que Mmes Fleures Catafard et Jocelyne Calvé soit autorisées à participer au colloque du Réseau des femmes élues de Lanaudière.

2011-09-112

Comptes

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 64 850.97 \$ soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2011-09-113

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Fleure Catafard.